

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DU PACIFIQUE**

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E A4A



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 11 février 2011

Numéro de l'avis : 01/2011

Objet : Utilisation d'hélicoptères pour le transfert de pilote

Secteur : Côte Ouest de l'île de Vancouver

Détails

Les navires qui sont conformes aux exigences de l'Administration pour l'atterrissage d'hélicoptères peuvent faire appel à un nouveau prestataire de service qui permet d'effectuer à nouveau des transferts au cap Beale, à la pointe Estivan et à l'île Kains sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Nous rappelons que les hélicoptères ne sont autorisés à atterrir sur les navires que de jour. Les agents qui veulent utiliser un hélicoptère pour le transfert de pilote doivent réclamer les documents précisant les exigences relatives à l'atterrissage d'hélicoptères sur les navires à notre bureau de répartition de Vancouver.

Bruce Northway, gestionnaire
Opérations et relations de travail